



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 24 juin 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION SPÉCIALE DU 24 JUIN 2026

01 – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

01-01 Décision n° DRAAF/2026/2260 du 24 juin 2026 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service.

***Décision n°DRAAF/2026/226
portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service***

***Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Grand Est,***

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code forestier ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/165 du 22 mai 2024 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Grand Est ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 7 octobre 2024 portant nomination de M. Pierre BESSIN en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023 portant nomination de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 20 juin 2024 portant nomination de M. Denis GOURDON en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 3 juillet 2025 portant nomination de Mme Loïse de VALICOURT en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 15 août 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026/042 en date du 23 juin 2026 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

Vu la décision du 16 juillet 2016 du directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture, portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement technique agricole ».

DECIDE :

Section 1

Compétence d'administration générale

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, subdélégation de signature est donnée à Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs régionaux adjoints, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1^{er}, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n°026/042 du 23 juin 2026 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 2 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et correspondances prévus aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n°026/042-du 23 juin 2026, et dans les limites de leurs attributions et de leurs compétences fixées par l'arrêté préfectoral n°2024/165 du 22 mai 2024 susvisé à l'exception des décisions individuelles relatives :

- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre du cumul d'activités ;
- à l'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge ;
- aux sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- aux correspondances à destination du préfet de région ;
- à la présentation d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant de ses attributions ;
- à la présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant de ses attributions et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le code de Justice Administrative ;
- aux recours gracieux.

1° En matière d'administration générale :

- M. Tristan DIEFENBACHER, secrétaire général, et Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe,
- Mme Ghislaine PERRIN, cheffe du pôle d'animation régionale,
- Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général,
- Mme Isabelle DE MAURAIGE, cheffe du pôle formation continue,
- M. Philippe CONCEICAO, chef du pôle systèmes d'information.

2° En matière d'économie agricole et agroalimentaire :

- M. Étienne ROUSSEL, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire, et Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef de service,
- M. Vincent GUEUTIER, chef du pôle FranceAgriMer et filières,
- M. Dominique AUBRY, Mme Estelle DEVANLAY, M. Martial ATTICA et Mme Nadège FOURNY, responsables d'unité du pôle FranceAgriMer et filières,
- Mme Gabrielle BERTHOUX, cheffe du pôle aides surfaces, agri-environnement et biodiversité,
- Mme Valérie ANTOINE-POTIER, cheffe du pôle transitions agro-écologiques.

3° En matière de formation et du développement :

- M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement, et Mme Catherine DECKER, adjointe au chef de service,
- Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens et Mme Lauriane SEGART, adjointe à la cheffe de pôle,
- M. Baptiste CHER, chef du pôle éducation et animation.

4° En matière de politique de l'alimentation :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation et Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef de service,
- Mme Nathalie WILBERT, cheffe du pôle inspections mutualisées (site de Châlons-en-Champagne) et M. David BERTASO, adjoint à la cheffe de pôle,
- Mme Marion DELAME, cheffe du pôle inspections mutualisées (site de Strasbourg) et Mme Nathalie GOURBEAU, adjointe à la cheffe de pôle,
- M. Jean-François FELT, chef du pôle inspections mutualisées (site de Metz) et M. François RICATTE, adjoint au chef de pôle,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination,
- M. Romaric PIERREL, chef du pôle santé des forêts Nord-Est.

5° En matière de forêt et de bois :

- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois et M. Stéphane VIADER, adjoint au chef de service,
- Mme Marie-Odile SOUPLET, cheffe du pôle gestion forestière durable.

6° En matière d'établissement et de diffusion de statistiques et des données économiques agricoles, forestières agroalimentaires et agro-environnementales :

- Mme Sophie QUILLET, cheffe du service régional de l'information statistique et économique et Mme Marie-Christine BOIS, adjointe à la cheffe de service,
- M. Benoît JACQUEMOT, chef du pôle enquêtes,
- Monsieur Renaud MUNTZER, chef du pôle réseau des nouvelles des marchés (RNM),
- M. Aurélien POULOT, chef du pôle synthèse conjoncture.

Section 2

Contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnel agricole et désaffectation de biens meubles et immeubles

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et en application de l'arrêté préfectoral n°026/042 du 23 juin 2026 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs régionaux adjoints de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement, à Mme Catherine DECKER, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement et à Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 4 à 7 de ce même arrêté.

Section 3

Ordonnancement secondaire délégué

Compétences de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP), de responsable d'unité opérationnelle (RUO) et de centre de coût, de pouvoir adjudicateur

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et pour l'ensemble des matières mentionnées aux articles 8, 10, 11, 12, 15 et 16 de l'arrêté préfectoral n°026/042 du 23 juin 2026, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs adjoints,
- M. Tristan DIEFENBACHER, secrétaire général et Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe,
- Et, en cas d'empêchement de M. Tristan DIEFENBACHER secrétaire général et Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe, la délégation pourra être exercée par Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général.

Article 5 : Pour les matières mentionnées à l'article 4 de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes, décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

1°) Pour l'unité opérationnelle du BOP central du programme 149 :

- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Valérie ANTOINE-POTIER, cheffe du pôle transitions écologiques,
- Mme Gabrielle BERTHOUX, cheffe du pôle aides surfaces, agri-environnement et biodiversité,
- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois,
- M. Stéphane VIADER, adjoint au chef de service régional de la forêt et du bois, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
- Mme Marie-Odile SOUPLET, cheffe du pôle gestion forestière durable,
- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation.

2°) Pour le programme 775 :

- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire.

3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination.

4°) Pour l'unité opérationnelle du BOP central du programme 215 :

- Mme Sophie QUILLET, cheffe du service régional de l'information statistique et économique.
- Mme Marie-Christine BOIS, adjointe à la cheffe du service régional de l'information statistique et économique.

5°) Pour le BOP déconcentré du programme 143, pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 354 :

- Mme Isabelle DE MAURAIGE, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.

6°) Pour le BOP déconcentré du programme 143 et son unité opérationnelle régionale :

- M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement,
- Mme Catherine DECKER, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement,
- Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens,
- M. Baptiste CHER, chef du pôle éducation et animation, afin de certifier le service fait dans la limite des attributions du pôle.

7°) Pour l'UO régionale du budget opérationnel de programme (BOP) central relatif au programme 362 :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination,
- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois et M. Stéphane VIADER, adjoint au chef du service régional de la forêt et du bois,
- Mme Natacha KOLMAN, chargée du contentieux forestier.

Article 6 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider :

- d'une part via CHORUS Formulaire pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :
 - Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE,
 - Mme Chantal TABOURIN,
 - Mme Delphine LAHANTE.
- et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :
 - Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur),
 - Mme Chantal TABOURIN (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur),
 - Mme Delphine LAHANTE (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur).

Article 7 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaire pour le programme 143, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Mme Stéphanie MOOG,
- Mme Lauriane SEGART,
- Mme Élodie HOLI, uniquement pour les flux INDEXA et LUCIOLE et les fiches dans CHORUS Communication.

Article 8 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaire pour les programmes précisés par agent, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Mme Marilyne SCHELL (programmes 206 et 362),
- Mme Lauriane SCHUTZ (programmes 149, 206 et 362),
- Mme Estelle HOELTZEL (programme 206),
- Mme Sophie QUILLET (programme 215-C001),
- Mme Marie-Christine BOIS (programme 215-C001),
- M. Daniel BARBE (programme 215-C001),
- Mme Natacha KOLMAN (programmes 149, 362 et 363),
- M. Olivier BIDOLI (programmes 149, 362 et 363),
- Mme Françoise MELLINGER (programme 149).

Article 9 : Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits et de priorisation de crédits de paiement, dans l'application CHORUS à :

- Mme Chantal TABOURIN (tous programmes),
- Mme Delphine LAHANTE (tous programmes),
- Mme Lauriane SEGART (programme 143),
- Mme Lauriane SCHUTZ (programme 206),

Article 10 : Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction et pour la validation des AP (Autorisation de Paiement), à :

- Mme Valérie ANTOINE-POTIER,
- Mme Gabrielle BERTHOUX,
- M. Stéphane BEUZIT,
- Mme Renée BOURON,
- Mme Hélène LECLERCQ,
- M. Éric KARCHER,
- Mme Natacha KOLMAN,
- Mme Sophie BALDELLI,
- Mme Françoise MELLINGER,
- Mme Françoise PIERROT,
- M. Étienne ROUSSEL,
- Mme Aurélie SAMPERE,
- M. Benoît VIGREUX.

Article 11 : La décision n° DRAAF/2026/080 du 1^{er} avril 2026 est abrogée.

Article 12 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 24 juin 2026

Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt,



Pierre BESSIN